

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef :
A. SCHNÉGAN
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Ville de Lyon. Trois mois : 10 fr. Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr.
Département du Rhône — 11 fr. — 22 fr. — 44 fr.
Département limitrophe — 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Autres départements... 13 fr. — 25 fr. — 48 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS
partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :
C. BENOIT-GONIN
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Lyon, le 13 Juillet

Les questions d'impôt sont en ce moment les questions qui préoccupent à un haut degré et non sans raison l'opinion publique dans toute la France, et particulièrement dans notre ville.

Après avoir évité l'écueil de l'impôt sur les matières premières, l'industrie lyonnaise se trouve, on le sait, menacée d'une autre charge non moins pesante, l'impôt sur les tissus.

Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, il nous paraît cependant utile d'y revenir encore.

En adoptant le principe de l'impôt sur les tissus, le conseil supérieur du commerce n'a pas émis un vote sans conditions. Le rapport fait par M. Chesnelong, au nom de la commission des douze, en contient plusieurs; les voici :

1° Le droit d'accise ne dépassera pas 5 0/0;

2° Il devra être appliqué sous forme de droit spécifique à catégories;

3° Les moyens d'assurer la rentrée du droit devront être recherchés à ce double point de vue, d'assurer l'efficacité des perceptions par une répression sévère de la fraude et de ne pas gêner le travail par des surveillances exagérées;

4° Le droit ne devra se percevoir que sur le produit fabriqué prêt à passer dans la consommation, sous sa forme dernière;

5° Pour assurer une égalité de traitement aux importations et aux produits français sur le marché intérieur, le droit sur les importations devra être perçu au moment de leur entrée en France et sans faculté d'entrepôt. De plus, il a été sous-entendu que pour ne pas gêner nos exportations, l'équivalent du droit perçu à l'intérieur sera remboursé sous forme de drawbacks à la sortie.

Si donc le conseil supérieur du commerce a voté le principe de l'impôt sans prendre trop de souci des moyens d'application, il a néanmoins voulu, comme on le voit, poser certaines conditions préalables, et si ces conditions, marquées évidemment au coin de la sagesse, étaient strictement observées nous serions les premiers à nous rallier au projet d'impôt sur les tissus. Elles répondent à peu près à toutes les objections qui peuvent lui être faites, et s'il est vrai, qu'en fait d'impôt, les meilleurs soient encore mauvais, celui-là serait presque irréprochable, une vraie trouvaille.

La consommation des tissus est, en effet, celle qui se proportionne le plus exactement à la fortune des particuliers. De plus la taxe, se confondant avec le prix du vêtement en quelque sorte, passerait inaperçue pour celui qui la paie. Ce sont là deux avantages que le fisc et les contribuables apprécient à un haut degré.

Il nous reste à quel point les conditions posées ci-dessus peuvent-elles être remplies? Là est toute la question.

Les passer toutes en revue et les discuter en détail nous conduirait trop loin. L'ordre importe peu; nous prendrons donc seulement pour aujourd'hui la dernière. Elle porte que l'équivalent de la taxe perçue sera remboursé à la sortie et qu'un droit identique sera prélevé sur les produits similaires étrangers importés en France. Cette stipulation a un double but : ne pas apporter d'entrave à notre commerce d'exportation et maintenir les conditions actuelles de concurrence entre les produits étrangers et les produits français sur le mar-

ché national. Le conseil supérieur du commerce a posé là un principe de haute équité que le gouvernement a d'ailleurs toujours placé avec raison en tête de son programme économique.

Il y a dans les traités qui nous lient avec nos voisins une stipulation à peu près ainsi conçue : Dans le cas où l'une des puissances contractantes jugera nécessaire d'établir un droit d'accise ou d'impôt sur un article de production ou de fabrication nationale, l'article similaire étranger pourra être immédiatement grevé à l'importation d'un droit égal. L'établissement d'un drawback respecterait donc les traités et il n'exigerait aucune négociation avec les pays qui nous entourent. C'est là un avantage qui a son prix et qui a peut-être valu plus d'une voix dans le sein du conseil supérieur du commerce à l'impôt sur les tissus. Mais tous les autres inconvénients que les discussions approfondies auxquelles on s'est livré à l'occasion de l'impôt de 20 0/0 sur les matières premières restent, et ils n'ont rien perdu de leur valeur.

Comment fixer une restitution équitable, menaçant à la fois les intérêts du trésor et ceux des particuliers, pour des produits de nature, de fabrication si diverses que des étoffes? des produits dont la matière doit subir tant de manipulations successives qui en modifient constamment la valeur, telles que la teinture qui peut en doubler, en tripler, et même, dans certains cas, en quadrupler le poids? Comment suivre la matière textile dans ces transformations variées, discerner une étoffe chargée à la teinture de celle qui ne l'est pas? Comment fixer un droit spécifique pour des tissus dans lesquels le poids n'entre pas comme élément de valeur? Et pour établir des catégories, ne faudrait-il pas les multiplier à l'infini, créer des classes, des sous-classes, etc., etc.? Que de complications inextricables! Que de difficultés invincibles!

Le conseil supérieur du commerce, en renvoyant la question d'application à l'étude du gouvernement, s'est donc déchargé sur lui de la partie la plus délicate et la plus difficile à résoudre du problème posé. Quel est un ministre honnête de se tirer d'affaire, et sans avoir aucune pensée désobligeante à son égard, nous pouvons bien dire qu'il n'a pas fait preuve d'un grand esprit inventif lorsqu'il a proposé cet impôt sur les tissus. Le premier projet de M. Thiers, consistant à taxer les matières premières textiles à l'entrée et à en restituer le montant par un drawback à la sortie, reposait exactement sur la même idée. Le conseil supérieur du commerce lui a donné une autre forme, mais il n'a pas encore trouvé la forme pratique; tel qu'il est formulé, l'impôt sur les tissus reste une pure abstraction reposant sur un principe juste mais incapable de passer dans le domaine des faits. Or ce qui nous faut maintenant, ce sont des recettes réelles, des espèces sonnantes, et on ne remplit pas, comme on l'a dit souvent, le trésor avec des principes.

L'impôt sur les tissus, avec sa conséquence forcée, présente donc toutes les complications, toutes les impossibilités pratiques et tous les dangers du système du drawback, repoussé l'année dernière par l'Assemblée nationale. Il en partage tous les défauts, doubles encore par un mode de perception vexatoire et intolérable, odieux à l'industrie, l'exercice.

ce parchemin nous la fera peut-être retrouver. Puis s'apercevant que la maréchale tournait et retournait le titre barbouillé de caractères illisibles et presque effacés :

— Cette pièce, — reprit-il, — est le testament authentique de ce duc Adhémar III, qui, d'après la tradition, aurait payé le capital de la dette réclamée. Or, le testament contient une clause qui est pour nous du plus haut intérêt.

Il mit ses lunettes sur son nez, et se guidant avec le bout de son doigt il déchiffra péniblement les mots suivants :

« Item. Seront également remis à mon fils aîné Roger les titres, papiers et quittances concernant l'administration de mes biens et terres pendant mon vivant, lesquels titres, papiers et quittances se trouvent en sûreté dans la crouste de Châtillon. »

Le notaire, en épéant ce texte, avait un air radieux et triomphant; la maréchale, au contraire, semblait perdre l'espoir qu'elle avait conçu d'abord.

— Je ne comprends rien à ce vieux langage, — dit-elle en soupirant, — et je ne vois pas ce qui peut tant vous réjouir là-dedans.

Claudin continuait à sourire.

— Un mot d'explication suffira, mon excellent maître, pour que vous partagiez ma confiance. Le duc Adhémar était un homme soigneux, qui mettait un ordre extrême dans ses affaires; or, il n'existe aujourd'hui dans nos archives aucun acte de lui, vente, contrat ou titre; d'où il peut croire que ces pièces sont restées dans un lieu secret où il les avait cachées. Ma supposition est d'autant plus probable que le duc Adhémar n'aimait pas les moines, et que, par suite de ses contestations avec ceux de Sainte-Epine, il les avait en grande défiance. Il est donc naturel de croire qu'il avait déposé ses papiers dans un lieu secret, pour les mettre à l'abri de ces avides religieuses. Ce lieu secret est sans doute ce qu'il

INFORMATIONS POLITIQUES

Si le shah avait, ainsi qu'il en a manifesté l'intention, pris la fantaisie d'assister hier à la séance de l'Assemblée, il en serait sorti avec une singulière opinion de nos mœurs parlementaires.

Nous n'apprécierions pas ces discussions orangeuses et irritantes. Nous renvoyons le lecteur au compte-rendu, et il verra combien les vacances sont nécessaires.

Demain lundi, M. Antonin Lefèvre-Pontalis doit faire la proposition suivante, après la seconde lecture de la loi sur l'armée :

« Une commission de prorogation sera nommée pour savoir si la Chambre ne pourrait prendre des vacances du 26 juillet au 3 novembre. »

Il faut renoncer à ce qu'aucune résolution soit prise avant les vacances sur l'électorat municipal.

Encore bien que le rapport de M. de Chambrollet ait été déposé, la mise à l'ordre du jour du projet n'aura lieu qu'au retour de MM. les députés.

On a distribué vendredi à la Chambre le 3^e volume des dispositions de l'enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la défense nationale.

Ce volume est rempli surtout par des dépositions de généraux; c'est assez dire qu'il porte principalement sur les opérations militaires du 4 septembre.

Sur la campagne d'Orléans on lira avec fruit les dépositions des généraux Chauzy, Borlet, Lefort, de Sonis, Couzot, de M. de Freycinet, etc.; sur la campagne de l'Est, celles des généraux Bourbaki, Clinchant, Billot et de M. de Serres.

Enfin, pour les négociations d'armistice de Versailles, les dépositions du général de Beauffort-d'Hautpoul et du colonel de Valdan nous fournissent des indications complémentaires saisissantes.

Une seule déposition politique figure dans ce volume; elle émane de M. le comte de Chaudoy, et elle se rapporte aux origines de la guerre et à la question si controversée des alliances à l'ouverture de la campagne de 1870.

Cette déposition, qui complète les lettres échangées dernièrement entre MM. le comte de Beust et le duc de Gramont, est d'un grand intérêt historique.

La commission des services administratifs a tenu hier matin une importante séance dans laquelle ont été entendus les ministres de l'intérieur, des finances et de la guerre, au sujet du projet de fusion des postes et des télégraphes.

MM. Bellu, Magne et du Barail ont combattu les conclusions du rapport de M. Ch. Rolland sur la réunion de ces deux services, mais les ministres ont promis d'apporter d'importantes améliorations dans les postes et les télégraphes.

Le ministre de la guerre a particulièrement insisté sur la réorganisation du services de la télégraphie militaire.

L'Ordre croit savoir que, pour le prochain contingent, le chiffre de l'appel à l'activité ne sera pas inférieur à 150,000 hommes, déduction faite, bien entendu, des engagés volontaires, dont le nombre peut être évalué à 12 ou 13,000 hommes.

Le Journal des Débats assure que le duc d'Anjou est décidément désigné pour présider le conseil de guerre chargé de juger le maréchal Bazaine. En présence du nombre considérable de documents de toute nature qu'il lui faut examiner, le duc vient d'adresser au président de l'Assemblée une demande de congé.

D'après le Hakaik, journal de Constantinople, le maréchal Mac-Mahon, président de la République française, ayant appris que le vice-roi d'Egypte avait l'intention de se rendre en France, a chargé, par dépêche télégraphique, M. le comte de Vogüé, de se rendre auprès de Son Altesse pour s'informer de l'époque de son voyage et l'assurer en même

temps qu'il trouverait en France l'accueil empreint qu'il y avait toujours reçu.

M. le comte de Vogüé s'est acquitté de sa mission en présentant à Son Altesse le télégramme du président de la République.

Le vice-roi, touché de ces prévenances, a prié M. l'ambassadeur de France d'en exprimer ses vifs remerciements à M. le maréchal Mac-Mahon et de lui faire en même temps savoir que, devant prolonger son séjour à Constantinople, il n'aurait plus le temps de faire cette année le voyage qu'il avait projeté en Europe et en France.

L'American register reçoit la dépêche suivante :

« Londres, 12 juillet, 11 h. »
« Le mariage du duc d'Edimbourg avec la grande-duchesse Maria, fille de l'empereur de Russie, a été conclu hier soir. »

Le gouvernement hollandais a voulu donner une certaine solennité au départ de son nouveau général en chef contre les Atchinois.

Le ministre des colonies, docteur Fraussen Van Putte, a donné un dîner d'adieu au général Van Sureten, qui va partir pour les Indes. Le prince d'Orange, le corps diplomatique, tous les ministres et les autres autorités y assistaient.

Le prince d'Orange portant un toast au général Van Swieten a exprimé sa pleine confiance dans l'expérience du général et a fait des vœux pour le succès de l'expédition.

Le rapport du général Kauffmann, devancé par le télégramme qui a annoncé la prise de Khiva, porte que dès le 6/18 mai, après avoir forcé le passage de l'Amudaria, et tandis qu'il marchait en avant sur Chasarapu, le général Kauffmann reçut la visite d'un parlementaire khivan qui venait lui offrir la paix sous la condition que l'armée russe suspendrait sa marche en avant.

Le général Kauffmann se déclara prêt à faire la paix sous la condition que le khan licencierait ses troupes.

On sait que le khan s'est rendu après la prise de sa capitale.

La crise ministérielle à Athènes, annoncée comme imminente, pourrait bien se produire plus tôt qu'on ne l'avait prévu. Depuis les premiers jours du mois la discussion du budget a commencé et tout porte à croire qu'elle sera décisive contre le ministère Deligeorgis.

On sait que ce ministère n'est parvenu au pouvoir que par un excès de susceptibilité de la part de l'opposition à la présidence de la Chambre d'un membre de l'opposition à la seule majorité de une voix.

Depuis, la majorité qui a soutenu M. Deligeorgis n'a guère été plus forte. Son existence a toujours, par suite, été vacillante et ce n'est qu'à la force d'intrigues et de tours d'adresse qu'il a pu se maintenir. Aujourd'hui, l'opposition paraît résolue à serrer ses rangs et à marcher d'accord dans sa campagne entreprenante contre lui. M. Satriopoulo, un des collaborateurs de M. Comoudoros dans les réformes financières que ce homme d'Etat avait entreprises, a commencé l'attaque dans la discussion générale du budget. Il a critiqué avec talent et une compétence réelle l'administration de M. Christidis, le ministre des finances actuel.

Son succès a été si grand, que les tribunes ont mêlé leurs applaudissements à ceux de la Chambre.

Un des grands reproches adressés par l'opinion au gouvernement a été de n'avoir pas profité des travaux de son devancier, en ce qui concerne la réforme de la dime — car la dime existe encore en Grèce — qui écrase le paysan et le soumet à toutes sortes d'exactions de la part des employés du fisc.

M. Satriopoulo n'a pas été moins concluant dans son attaque contre le ministère, lorsqu'il a prouvé, chiffres en main, que ceux produits par M. Christidis étaient tout bonnement fictifs et intentionnellement falsifiés.

Les lettres qui nous arrivent aujourd'hui d'Athènes disent qu'à la suite de la discussion du budget le ministère Deligeorgis devra, ou donner sa démission, ou recourir encore une fois à de nouvelles élections. Mais, comme ce moyen extrême, qu'il a déjà plusieurs fois em-

ployé, ne lui a guère réussi, il serait très mal accepté par le pays.

PROPOS RÉPUBLICAINS

La politique chôme. — Questions d'Orient et princes orientaux. — Le khan de Khiva et le shah de Perse. — La dent de Boudha.

Qu'on ne nous parle plus de la politique courante, ni des hécatombes préfectorales, ni des magistrats bien pensants, ni du libéralisme de M. de Broglie, ni de l'éloquence de M. Beulé, ni de la popularité du ministère, ni des plans du gouvernement de combat, ni des travaux de la Chambre-au-Bois-dormant renvoyés aux calendes parlementaires. Toutes ces choses ont pu passionner le public en leur temps, mais l'intérêt n'est plus là. Ce n'est pas sans motif qu'on nous accuse d'aimer le changement.

A l'heure qu'il est nous négigeons tout cela. Nous avons oublié jusqu'à l'ordre moral sauvé dans la nuit du 24 mai, jusqu'aux efforts tentés par quelques uns des nôtres pour le sauver une seconde fois; nous avons tout oublié, même cette œuvre merveilleuse de notre libération qui, grâce à l'habileté, à la sagesse, au patriotisme de M. Thiers, est en train de s'accomplir à l'heure même et dans les conditions où sa prévoyance l'avait préparé.

De tous les sauvetages dont on nous accable ou dont on nous menace, voilà le seul réel, le seul sérieux et pourtant nous semblons l'oublier aussi; mais la France s'en souviendra un jour. Dans ce moment son attention est ailleurs et c'est vers l'Orient que sont tournés tous les regards. La question du shah prime toutes les autres.

Nous y arriverons aussi, mais par un détour. S'il est vrai que tout chemin mène à Rome, il est plus vrai encore que la route de Khiva conduit à Téhéran. Or il ne faut pas oublier que nous avons aussi la question de Khiva. Oh! elle a passé bien inaperçue, bien effacée et pourtant elle a son importance, car elle peut réveiller non-seulement le shah, qui comme vous pouvez vous en convaincre en lisant les récits du Figaro et autres moniteurs officiels de la cour... de Perse. — Mais ce qui est plus grave, elle peut réveiller aussi cette vieille question d'Orient qui ne dort jamais et d'un œil et mettre en présence Anglais et Russes comme chats et rats. Il paraît décidé pourtant que, pour cette fois, les Anglais prendront la chose en douceur et avaleront ce cra-paud international avec toute la bonne grâce diplomatique dont ils sont susceptibles. L'heure en effet serait mal choisie pour montrer les dents. Mais ils ont dû déplorer amèrement la faute de 1870 et comprendre à quel état d'impuissance la politique traditionnelle de l'Europe se trouve réduite par les malheurs de la France.

Donc la ville de Khiva est tombée au pouvoir des Russes. C'est d'ailleurs un malheur qu'elle avait subi déjà en 1853. Au surplus la difficulté, pour l'armée russe, était d'y arriver plutôt que de s'en emparer, si l'on en juge par la chétive importance de cette cité mystérieuse. Voici, en effet, en quels termes cette antique capitale du Kharism est décrite par M. Vambéry, un des rares Européens auxquels il ait été donné d'y pénétrer :

« Trois ou quatre mille maisons de terre battue, éparpillées au hasard dans toutes les directions; plus un rempart également en terre, qui marque à peu près les limites de cette agglomération; des bazars dont peu

« sont dignes d'attention; des mosquées peu remarquables, quelques collèges aux cours plantés d'arbres et qui ont l'air d'édifices au milieu de ces huttes de boue que la pluie délaye et que le soleil crevasse ou disloque : « Voilà Khiva. Ce n'est pas autre chose. »

Certes le tableau n'est pas flatteur et cette bourgade orientale ferait une assez pitoyable figure à côté d'une de nos sous-préfectures de deuxième classe. C'est pourtant la résidence d'un puissant souverain. Le khan « Plaise à Dieu lui accorder cent vingt ans de vie! » — et surtout gardez-vous de jamais prononcer ce nom sacré sans y ajouter cette formule prescrite par l'étiquette locale, vous pourriez vous en trouver mal, — le khan, disons-nous, toujours d'après M. Vambéry, « est le maître du sol et, en cette qualité, exerce sur tout le pays l'autorité d'un chef de famille et dispose arbitrairement des biens et de l'existence de ses sujets. »

N'est-ce pas là l'idéal de la monarchie absolue et le dernier mot de cet état privilégié auquel aspirent les sectateurs de la politique archaïque? Rien n'y manque de ce qui caractérise cette institution primitive, pas même la tradition du chène de Vincennes. Car ce puissant souverain ne dédaigne pas de rendre en personne la justice à ses sujets comme un simple kadi. Chaque jour il tient audience pendant quatre heures et les reçoit tous péle mèle, sans distinction d'âge, de sexe ou de condition. La chronique ajoute qu'il prend un singulier plaisir à accommoder ou plutôt à cultiver les querelles conjugales et que lorsque, par ses savantes tentatives de conciliation, il a réussi à amener deux époux à se prendre aux cheveux devant lui, sans respect pour la Majesté Royale, rien n'égale sa belle humeur.

Hâtons-nous d'ajouter que ce prince est, légalement abusé par les excès insupportables, — en Orient, — du pouvoir suprême. Vous l'eussiez deviné sans doute, si nous vous en avions fait mystère.

Mais la véritable plaie de ce beau pays, dont les campagnes fertiles sont arrosées par les eaux de l'Amou-Daria ou Djihoun, — l'Oxus des turcs, — n'est pas la férocité des sultans, c'est l'entourage, qui isole ce pays et en rend l'approche dangereuse aux voyageurs.

Au seul de cette ville, dit M. Vambéry, « on mes traits européens pouvaient me trahir, je sentais mes nerfs surexcités au dernier point, sans avoir peur toutefois, car je portais sur moi de quoi échapper par une mort plus douce aux tortures effroyables qu'emploie la question mahométane. »

En sa qualité d'infidèle, c'est-à-dire de chrétien, il risquait tout simplement d'être lapidé par la populace musulmane.

On peut donc affirmer que l'humanité n'a rien à perdre au triomphe des armes du czar, et quelque paradoxal qu'il puisse paraître de voir dans une armée russe des missionnaires de civilisation et de liberté, comme tout est relatif ici-bas, il faut bien admettre que la liberté connue sur les bords de la Néva sera un progrès réel sur les bords de l'Oxus, où la race iranienne, dans la personne des Tadjicks, est indignement opprimée par les conquérants Ousbegs, représentant la race touranienne. Voici ce qu'écrivait à cet égard M. Beil de Launay, au mois de juin 1867 :

« Ces gens-là (les Sarts ou Tadjicks), comme les juifs, salueront en qualité de libérateurs les Russes, qui leur apporteront l'ordre, la tranquillité, même la liberté et l'égalité, non sans doute comme nous les possédons, mais comme ces opprimés ne le ont pas depuis plusieurs siècles. »

de son mieux dans un angle de la salle, à portée du procureur.

Celui-ci, ne sachant pas trop comment entamer la conversation, la maréchale reprit :

« Vous m'apportez les compliments du père abbé et des moines de Sainte-Epine, maître Michaud; je voudrais voir dans cet acte de déférence la preuve que vos patrons souhaitent autant que moi le rétablissement des bons rapports entre nous. Ah! maître Michaud, ces moines n'auraient pas dû oublier quelles obligations ils ont contractées envers la seigneurie de Châtillon pendant bien des siècles! »

— Ils ne oublient pas, madame la maréchale, — répondit le procureur d'un ton hypocrite; — leur cœur est, j'ose le dire, pénétré de gratitude, quoique cette gratitude ne puisse aller jusqu'à leur faire abandonner des prétentions légitimes. Aussi s'associeraient-ils sans aucun doute à vos vœux, s'ils n'avaient la certitude que toute votre famille ne les partage pas.

— Que voulez-vous dire, monsieur ?

— Je prie madame la maréchale de ne pas s'irriter contre moi; je ne suis qu'un humble instrument de la volonté de Dieu, un serviteur indigne de monsieur l'abbé de Sainte-Epine... Cependant je ne puis vous cacher, madame, que la sainte communauté a reçu aujourd'hui même, d'une personne à qui vous touchez de près, une injure qui contredit singulièrement vos bonnes intentions.

— Une injure, monsieur! et qui donc, je vous prie, aurait osé manquer de respect aux religieux de Sainte-Epine?

— Quelqu'un, madame la maréchale, qui leur a montré souvent, Dieu le lui pardonne! bien du mauvais vouloir... monsieur le duc de Châtillon lui-même.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 14 Juillet 1873. 42

LE SPECTRE DE CHÂTILLON

PAR **Elle BERTHET**

DEUXIÈME PARTIE

La Mésalliance.

— Eh bien! mon ami, avez-vous trouvé quelque chose?
Le visage du notaire s'épanouit.
— Ma chère et noble maîtresse, — répliqua Claudin, j'ai de l'espoir... Il existe, quoi que vous en disiez, un bon génie qui protège votre famille, et il nous a mis sur la voie des découvertes... Examinez ceci.

appelle la crouste de Châtillon, et ni son fils Roger ni leurs descendants n'auront songé à retirer les titres de cette cachette, qu'on aura fini par oublier. Si donc je parvenais à découvrir la crouste de Châtillon, j'ai la certitude que je retrouverais la quittance dont nous avons besoin.

Vous savez que le bruit s'est déjà répandu que le procès était perdu ?
— Oui, oui, je le sais; mais je ne compte pas moins... Il s'interrompt tout à coup. Pendant cette conversation, Claudin et la maréchale étaient descendus dans la cour : de là on dominait le bourg de Châtillon et le chemin sinueux qui conduisait à l'abbaye. Or, dans ce chemin, sur la pente de la colline, s'avancèrent deux hommes vêtus de noir, à volumineuses perruques, des papiers sous le bras. Derrière eux marchaient à pas comptés quatre frères laïcs, portant la robe noire et le scapulaire blanc des bénédictins réformés par Bernard de Clairvaux; c'était le costume des religieux de Sainte-Epine. Tout ce monde se dirigeait vers la grande porte du château.

procureur Michaud, debout au milieu de cette immense pièce, paraissait fort embarrassé de sa personne. Il se confondait en révérences devant M^{lle} de Laferrière-Champfort, qui, retirée dans son embrasure de fenêtre, le regardait d'un petit air impertinent par-dessus l'épaule. Camusard, placé derrière le procureur, imitait avec gaucherie tous les mouvements de son chef de file.

de son mieux dans un angle de la salle, à portée du procureur.
Celui-ci, ne sachant pas trop comment entamer la conversation, la maréchale reprit :
« Vous m'apportez les compliments du père abbé et des moines de Sainte-Epine, maître Michaud; je voudrais voir dans cet acte de déférence la preuve que vos patrons souhaitent autant que moi le rétablissement des bons rapports entre nous. Ah! maître Michaud, ces moines n'auraient pas dû oublier quelles obligations ils ont contractées envers la seigneurie de Châtillon pendant bien des siècles!
— Ils ne oublient pas, madame la maréchale, — répondit le procureur d'un ton hypocrite; — leur cœur est, j'ose le dire, pénétré de gratitude, quoique cette gratitude ne puisse aller jusqu'à leur faire abandonner des prétentions légitimes. Aussi s'associeraient-ils sans aucun doute à vos vœux, s'ils n'avaient la certitude que toute votre famille ne les partage pas.
— Que voulez-vous dire, monsieur ?
— Je prie madame la maréchale de ne pas s'irriter contre moi; je ne suis qu'un humble instrument de la volonté de Dieu, un serviteur indigne de monsieur l'abbé de Sainte-Epine... Cependant je ne puis vous cacher, madame, que la sainte communauté a reçu aujourd'hui même, d'une personne à qui vous touchez de près, une injure qui contredit singulièrement vos bonnes intentions.
— Une injure, monsieur! et qui donc, je vous prie, aurait osé manquer de respect aux religieux de Sainte-Epine?
— Quelqu'un, madame la maréchale, qui leur a montré souvent, Dieu le lui pardonne! bien du mauvais vouloir... monsieur le duc de Châtillon lui-même.

(A suivre.)

DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 1 HEURE.

Paris, 13 juillet, 7 h. 30, matin. Une proposition de prorogation de l'Assemblée à la date du 26 juillet, signée par un grand nombre de députés de la droite, sera déposée lundi ou mardi.

Rome, 12.

Un tremblement de terre a été ressenti à Rome, Frosinone et Alatri; aucun dommage; des secousses avec mugissements souterrains se sont produites à Alpagio; il y a eu des secousses très-fortes dans la vallée de Liri; à Naples, plusieurs maisons ont été endommagées.

Nouvelles du Matin

Paris et Versailles

PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

13 juillet.

Ce ne sont pas les sujets de correspondance qui manquent aujourd'hui. Hier, vers six heures du soir, le boulevard de la rue Drouot à la chaussée d'Antin, se pavait d'habits noirs, de gants beurre frais et de cravates blanches. C'étaient les élus de la représentation de gala qui commençaient à se montrer, et, outre les élus, bon nombre qui n'avaient point de places, mais qui espéraient en conquérir une au dernier moment, soit par l'intrigue, soit par les poids de l'or. Un garçon du café Mazarrin offrait une stalle de parterre pour 75 francs.

Il y a, dans la vie privée comme dans la politique, une foule de gens qui ne savent pas comment ce qu'ils désirent arrivera, mais qui comptent que ça arrivera, n'importe comment, fût-ce par un miracle.

Je ne parle pas des individus qui avaient arboré la toilette de cérémonie dans l'unique but de se faire prendre par les badauds pour des privilégiés de la fête. Ça fait toujours très bien ce d'avoir l'air d'être d'inechoe pour la quelle il n'y a que trois mille heures à peine sur une population de deux millions d'âmes.

A sept heures précises, un bataillon et un escadron de garde républicaine, en grandissime tenue, plumets, bottes molles, culottes blanches et tuniques à retroussis, débouchent aux environs de l'Opéra, venant de la caserne du faubourg Poissonnière et de la Cité. Ils se rangent sur le boulevard de chaque côté de la rue Le Peletier, et forment immédiatement la haie dans cette rue depuis l'angle du café Riche jusqu'à la marquise qui surmonte l'entrée de l'Académie de musique.

La rue est sablée, bordée dans toute son étendue d'ifs à gaz qu'on allumera à la nuit. Le péristyle de l'Opéra a reçu lui-même l'appareil des grandes illuminations avec le chiffre de Nasreddin. Drapeaux partout, cela va sans dire, et la foule, également partout, vous le devinez. Mais, à partir de sept heures, on ne laisse passer que les gens qui justifient avoir affaire aux numéros du bas de la rue ou qui portent cravate blanche et habit noir.

La représentation est annoncée pour 9 heures et les portes ouvrent à 8. Je pénètre des premiers dans la salle. Ce bon Halanzier, à qui cette fête pourrait bien valoir le sort de Fougère par suite des inimitiés dont il a dû faire collection depuis quelques jours, est dans le vestibule en grande conférence avec un officier de la présidence. Ce vestibule est tapissé et fleuri comme un reposoir. Des huissiers, échelonnés depuis l'entrée, regardent vos cartes, les écornent, et vous jalonnent le chemin suivant la place à laquelle vous avez droit.

Je gagne mon parterre et je déploie ma large ette pour voir les loges et les fauteuils se remplir peu à peu. J'ai passé ainsi une heure qui n'a pas été la moins agréable de la soirée. Tout Paris connu était-là, et, s'il n'y avait pu entrer toutes les jolies femmes, à coup sûr il y en avait beaucoup, sans compter tout ce que les armoires et les écrans du monde et du demi-monde renferment de plus beau. Voulez-vous, en attendant le shah, que nous passions une rapide revue ?

Je suis juste au milieu du parterre, à quelques pas de Pierre Véron, le chroniqueur du Charivari, d'Arthur Picard, le frère du ministre, de M. Blavyer, député de l'Aube et du centre droit, et d'un bataillon serré d'Anglais et d'Américains, mêlé d'Espagnols, qui expriment dans le langage le plus divers leur admiration bien sentie. Un autre groupe de jeunes abonnés de l'Opéra fait entendre les plus vives plaintes contre la direction qui n'a pas donné à ses habitués un droit préalable de location.

La loge d'honneur comprend, comme on l'a annoncé, sept des neuf loges de face de premier rang, et s'avance jusqu'au quatrième rang de l'amphithéâtre des premières. Ces places d'amphithéâtre, qui se sont louées 30 fr., sont assez mauvaises pour ceux qui veulent voir la cour, qui se trouve derrière elles et masquée par une haute balustrade revêtue de velours rouge.

Les loges de face du second et du troisième rang seront encore plus mal partagées, puisqu'elles auront le dais sous le nez. Ce dais, d'étoffe de soie rouge, est soutenu par des lances dorées et porte un faisceau de drapeaux persans et français. Les fauteuils qu'il abrite sont bien au nombre de 30 à 40, sans compter ceux qui se cachent au fond et les gens de la suite qui peu-

vent encore voir la scène et la salle depuis le salon qui précède la loge et jusque dans le foyer. Ce salon est arrangé avec beaucoup de luxe. Dans la salle, outre le grand lustre ordinaire, on a descendu les quatorze petits lustres à 40 becs des jours de bal. Les diamants et les beaux yeux scintilleront jusque dans le coin le plus reculé des baignoires.

On entre. Voici M. de la Germonière, député de la Manche, avec son fils et sa belle-fille. Voici le duc et la duchesse de Montpensier avec la duchesse de Chartres et la princesse Clémentine, dans une première loge. La princesse Clémentine est bien maigre dans sa robe de velours noir presque montante. Le duc de Chartres, dans son nouvel uniforme de chef d'escadron du 4^e chasseurs à cheval, paraît un moment, puis va papillonner dans les loges. Grand, très-mince, roux de cheveux, longues moustaches, l'air très- franc et très-sympathique; sa figure s'accorde tout à fait avec la belle conduite du capitaine Lefort pendant la guerre.

L'amphithéâtre se garnit. J'y remarque la belle M^{me} Hervé en robe vert d'eau, corsage très-ouvert, M^{me} Amélie Latour, une des plus jolies blondes de la Gaité et de Paris, M^{me} de Latjuba, avec sa coiffure de perles noires si admirée l'an dernier aux réceptions de M. Thiers; M^{me} Tholer, des Français, accompagnée de son frère, et tout simplement ravissante; robe gris-rose, cheveux bouclés sur le front, un œillet rouge à l'ouverture du corsage, un petit médaillon au cou, et pas le plus petit pendant d'oreille; M^{me} Bianchi, la jeune et gracieuse femme de l'agent de change, fille de M. Jeannin, ancien préfet de Metz et conseiller d'Etat sous l'empire.

En hommes, MM. Wittersheim, du Journal officiel, Hervé, docteur Ricord, duc d'Alençon, de la Redoutte, de Bondy, etc., etc.

Avant-scènes: M^{me} de Mac-Mahon, la princesse Ypsilanti et la duchesse de Castries, dans l'ancienne loge impériale; à côté, dans ce qu'on appelait la loge de service, MM. de la Guéronnière, Debrunnes, et de Saint-Paul.

En face, M^{me} de Bayeur, ruisselante de diamants, quelques Agrados, et une partie des Rothschild. M^{me} Gustave a tout le tour du corsage de sa robe garni de diamants et d'émeraudes. Le shah trouvera à qui parler.

Aux baignoires, M^{me} de Poilly, de Brigode, de Montmorency, de Laurencin, de Gallifet, et tant d'autres que je distingue mal dans le clair obscur de ces réduits discrets et à travers le jeu des éventails.

Dans les loges: les princesses d'Orléans, déjà nommées; M^{me} Léon Say, Raoul Duval, belle-sœur du député, duchesse de Bisaccia, de Mornay, Beulé, duchesse Decazes, de Pournales, toujours belle et charmante; elle a, dit-on, 42 ans, et on lui décerne encore la palme; elle avait un magnifique bouquet de roses foncées et une coiffure du même entremêlé de perles; le shah, qui s'arrête devant elle, la regarde, la regarde regardée; la vieille comtesse de Valdrin, qu'on voit partout; M^{me} Musard et ses fameuses girandoles de diamants qui font palir les lustres; M^{me} d'Harcourt et M^{me} de La Tour-du-Pin Chambly de la Charce, née d'Harcourt; M^{me} de Renneville, l'inevitable comtesse des grandes séances de Versailles; personne ne s'en plaint, bien entendu; guirlande de roses inouïes, robe blanche très-basse, pas un bijou, sauf deux étincelles aux oreilles, pas un cordon de velours sur les épaules; cette simplicité avait bien son prix.

Mais je m'arrête dans cette nomenclature qui, semblable aux pommes d'or du jardin des Hespérides, retient mon esprit et retarde ma plume. Si cet aperçu ne vous suffit pas, les feuilles de reportage vous diront le reste, au risque de vous renseigner un peu au hasard, suivant leur habitude. D'ailleurs, la représentation va commencer.

Le programme est assez mal imaginé! En premier lieu, les spectacles coupés sont toujours médiocres; mais la Juive, Coppelia (un conte d'Hoffmann), et la Source dans le décor de la Coupe du roi de Thulé, quel imbroglio pour un Asiatique, d'autant plus que les coupures sont elles-mêmes amendées, arrangées pour la circonstance. Pourquoi ne pas avoir donné le Walpurgis de Faust ou un spectacle complet comme la Muette. Voilà: on a voulu faire passer devant lui tous les premiers sujets de la danse, Eugénie Fiocre, Lauré, Fouta, Fanny Beaupré et la Sangalli, et l'on a pour cela donné un peu de tout.

Il est neuf heures, les bonnets persans commencent à paraître; un mouvement se fait dans la foule. Tout à coup on voit tout le monde se lever, l'orchestre attaque la fameuse marche persane, et S. M. paraît.

Il a une tunique noire, avec un plastron entièrement brodé de perles blanches; je suis assez près pour distinguer les fleurs formées par ces perles; point de cordon de la Légion d'honneur qui couvrirait ces merveilles; mais un baudrier de velours noir entièrement couvert de brillants soutient son sabre, non le cimier de l'autre jour, mais un sabre comme ceux de cavalerie, dont la poignée et le fourreau scintillent de toutes sortes de feux.

Il s'avance au devant de la loge, saluant légèrement, fait au maréchal Mac-Mahon un geste brusque pour l'inviter à s'asseoir, s'assied lui-même pendant que M. Buffet, qui tient toujours la droite, en fait autant; puis il ôte une paire de gants sous laquelle il en porte une seconde, la roule, se retourne pour la donner à quelqu'un, et, trouvant un de ses dignitaires trop loin, il la lui jette littéralement au nez, et l'autre de la ramasser, non sans un regard en dessous qui ne signifierait rien de bon si les forces des deux étaient égales. Du reste, ainsi faisait jadis Napoléon, de despotique mémoire. Puis le cortège se place; MM. de Broglie, Balbie, etc., al-

ternent avec les Persans, et la représentation commence.

Je n'ai rien à vous en dire. C'est le gaz, ce sont les féeries, les jupes, et la mise en scène ordinaire de l'Opéra, un peu plus nombreux peut-être; car, dit-on, il y a des curieux qui, n'ayant pas de places, se sont glissés dans la figuraton. Quoi qu'il en soit, ce côté de la soirée est assez froid. Le shah ne comprend pas grand chose à ce qu'il entend, et l'on ne peut savoir s'il comprend davantage à ce qu'il voit, bien que M^{me} Fiocre, en cote d'armes dorée et en casque d'argent, brodequins de cuir rouge et maillet clair, soit certainement d'un aspect très-compréhensible.

On ne sait même pas quel effet produit sur lui cette salle étincelante; et et il ne donne pas une fois le signal des applaudissements, de sorte que tout se passe en silence, le high life jouant avec conviction à la monarchie et se conformant à l'étiquette qui défend d'applaudir quand le souverain ne dit rien. Quant aux présidents de la République et de l'Assemblée, ils ont l'air de se ennuyer, et il me semble même que M. de Broglie sommeille.

A onze heures un quart, tout était fini. Le shah se lève, resaline; il me semble fatigué et surtout moins soigné qu'à l'ordinaire; sa tunique ne va pas bien. Il se retire, précédé par Halanzier et les domestiques porte-fambeaux. Je ne saurais vous dire le reste, car on empêche de sortir jusqu'à ce que Sa Majesté soit montée dans les voitures du maréchal qui le reconduisent, là-jaloux à livrée blanche, chapeaux à trois cornes en bataille.

La rue Le Peletier et le boulevard, illuminés à giorno, regorgent de monde. Quelques acclamations se font entendre. Je finis par sortir. Une heure après, les derniers équipages n'avaient pas quitté le Perron, et les gardes républicains à pied et à cheval ne regagnaient leur quartier qu'à minuit et demi.

Je regagne le mien avec quelques dévotes qui me racontent la séance de la Chambre. Je voudrais bien entamer ce sujet ici. Mais il est 4 heures, et l'on me dit que la population fait un exode en masse vers le Trocadéro; si je veux avoir une place, je ferai bien d'en faire autant, et de vous quitter.

NOUVELLES POLITIQUES

On s'occupe dit-on actuellement au ministère du commerce d'une convention commerciale entre la France et la Perse. M. de la Bouillerie et le premier ministre du shah de Perse ont eu hier à deux heures une entrevue à ce sujet.

De son côté, le conseil supérieur du commerce a été chargé de présenter une note en vue du projet de cette convention.

Le shah s'en ira décidément le 23 juillet.

M. de Chabrol a achevé hier la lecture de son rapport à la commission de décentralisation. La partie relative à l'organisation municipale a seule été adoptée définitivement.

Le shah viendra à l'Assemblée lundi ou mardi. Sur sa demande, on lui envoie l'ordre du jour tous les matins.

On va inaugurer prochainement à Berlin, un monument destiné à perpétuer la mémoire de la guerre de 1870. Un ordre de l'empereur Guillaume établit que cette fête militaire aura un caractère exclusivement prussien, comme si la Bavière, le Wurtemberg et la Saxe n'avaient pas pris part à la campagne.

On écrit à la Nouvelle presse libre de Vienne, que cet ordre impérial a causé un vif mécontentement aux cours de l'Allemagne du Sud.

La Gazette de la Bourse de Saint-Petersbourg, répondant à un article du Daily News, dit que la Russie n'a nul besoin de l'autorisation de l'Angleterre pour s'annexer Khiva. Après avoir fait répandre le sang russe pour conquérir Khiva, la Russie entend bénéficier par ses seuls efforts, sans avoir égard aux intérêts commerciaux de l'Angleterre.

L'article de la Bourse se termine par cette remarque, que l'Angleterre ne doit pas oublier que la Russie n'est pas la Perse.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 14 juillet, 5 h. 10 matin.

Fête de nuit remarquable. Malgré un temps orageux, le feu d'artifice a très-bien réussi. Une foule immense y assistait, qui a accompagné ensuite la retraite aux flambeaux qui se composait de 6,000 hommes qui ont parcouru les Champs-Élysées et les boulevards splendidement illuminés.

Le shah a été splendidement reçu par toutes les autorités. Au Trocadéro, il a dit qu'il n'oublierait jamais la réception de la ville de Paris.

Le Journal des Débats annonce que le conseil d'Etat a décidé que les démissions de fonctionnaires, notamment des conseillers généraux, d'arrondissement et municipaux, seront définitives seulement après l'acceptation de l'autorité compétente.

Madrid, 13 juillet.

Officiel. — Les tristes événements d'Alcoy peuvent être considérés comme réprimés, car à cette heure sont parties des troupes nombreuses qui imposeront un châtiment sévère et rétabliront l'ordre à tout prix.

Le général Ripoll, avec des forces nombreuses, soumettra promptement les insurgés.

Les Cortès ont donné un vote de confiance au gouvernement, en lui recommandant d'être inexorable pour les auteurs des désordres, et le gouvernement, jusqu'à présent si indolgent, a adopté un système de répression énergique dont les effets ne tarderont pas être ressentis.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES

le jeudi 10 juillet 1873, au matin.

Table with financial data including Argent monnayé et lingots à Paris, Billets en circulation, and various bank assets and liabilities.

Table with financial data including Capital de la Banque, Réserves, and Billets en circulation, with sub-totals and grand totals.

Table titled 'Bilan hebdomadaire de la banque d'Alsace-Lorraine' showing financial details for the week ending July 10.

Table titled 'Condition publique des Soies de Lyon' showing market conditions for silk, with columns for various types of silk and their prices.

Table titled 'FAITS DIVERS' containing various news items and reports from different regions.

Encore un exemple terrible du danger de sonner les cloches pendant un orage. Quand donc finira-t-on par déraciner ce préjugé qui a déjà causé tant d'accidents?

Et il conclut en demandant qu'on exempte du timbre les quittances au-dessous de 1 franc et qu'on réduise à 5 centimes le timbre des quittances de 1 à 10 francs.

Nous croyons devoir rassurer ce journal sur l'apparition de l'impôt du timbre des factures. Il y a lieu de croire que ce sera un simple relèvement de l'impôt qui est tombé pour empêcher de s'accroître.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante: Je vous prie, monsieur le préfet, de donner les instructions nécessaires pour qu'il ne soit pas apporté dans votre département aucune entrave à l'introduction, au colportage et à la vente des espèces de gibier exotiques...

GRAND-THÉÂTRE. — Il faut croire que le métier de directeur n'est un métier difficile. car les nouveaux venus ne trouvent le plus souvent rien de mieux à faire que de suivre en tous points les errements de leurs prédécesseurs.

Un nommé L... employé d'un horloger de Paris, est venu à Lyon, il y a trois mois, avec vingt-deux montres d'un certain prix. Il en a vendu la plus grande partie dont il a déposé le produit, et s'est enfui en Suisse, laissant à Lyon de nombreuses dupes.

Hier, au moment où les pèlerins de Paray-le-Monial s'embarquaient dans le bateau le Parisien, des sifflets et des huées ont accueilli leur départ. Des gardes urbains ont arrêté un individu qui criait plus fort que les autres.

ARDECHE. — On nous écrit du Teil, à la date d'hier: Une bien triste nouvelle est venue jeter l'épouvante dans notre localité. Un ouvrier tressier, de 40 ans, veuf et sans enfants, et qui avait été mordu par un chien inconnu, et qui a environ six semaines, est mort aujourd'hui à l'hospice de Viviers, dans les accès terribles de cette affreuse maladie.

aurait assurément pu faire quelque chose dans la tragédie, mais qui ne semble pas avoir plus que de raison le feu sacré de l'art dramatique.

M^{me} Favart, la célèbre tragédienne de la Comédie-Française, arrive dans notre ville mercredi prochain. Elle vient, accompagnée d'une troupe complète recrutée parmi les principaux théâtres de province, donner deux représentations à qui nous n'avons pas besoin de prédire une énorme succès.

Le phylloxera qui ravageait déjà, durant les années précédentes, les vignobles du département du Var dans les arrondissements de Toulon et de Brignoles, communes de La Garde, d'Hyères, de Cuers, de Correns, le Val et de Montfort, vient d'être signalé dans l'arrondissement de Draguignan. Il vient d'être reconnu à la loupe, sur les racines d'un vignoble de la commune du Luc.

Dans sa séance du 7 juillet 1873, le deuxième conseil de guerre permanent de la 8^e division militaire a rendu les jugements suivants: 1. Wiss, Charles, soldat au 16^e régiment d'infanterie, a été condamné à deux ans de prison, pour vol d'une montre et d'une chaîne en argent au préjudice d'un militaire.

Un nommé L... employé d'un horloger de Paris, est venu à Lyon, il y a trois mois, avec vingt-deux montres d'un certain prix. Il en a vendu la plus grande partie dont il a déposé le produit, et s'est enfui en Suisse, laissant à Lyon de nombreuses dupes.

ARDECHE. — On nous écrit du Teil, à la date d'hier: Une bien triste nouvelle est venue jeter l'épouvante dans notre localité. Un ouvrier tressier, de 40 ans, veuf et sans enfants, et qui avait été mordu par un chien inconnu, et qui a environ six semaines, est mort aujourd'hui à l'hospice de Viviers, dans les accès terribles de cette affreuse maladie.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — M. le général Espivent, apprenant, dit-on, que les soixante soldats boulangers mis par lui à la disposition des patrons ne sont pas suffisants, on aurait fait venir cent autres de la garnison de Lyon.

Un Américain, M. Henry H., originaire de Philadelphie, était venu se fixer avec sa jeune femme à Paris pour jouir de son immense fortune.

M. H. a des moments de lucidité dont il profite pour combiner des moyens d'évasion. Plusieurs fois déjà il a réussi à déjouer la surveillance de ses deux gardiens.

Peu de temps après l'arrivée du domestique, ce matin, à trois heures, M. H. entra à l'hôtel des Champs-Élysées dans un état de fureur indescriptible, pénétra dans la chambre de sa

femme et se portait sur elle à de graves sévices. Sa présence fut une cause de stupeur. Il avait escaladé le mur d'enceinte de la maison et fait le trajet de Sceaux à Paris à pied et pieds nus.

Revue scientifique. SOMMAIRE DU NUMÉRO 2 (12 JUILLET 1873). J. Tyndall : La Niagara. — Claude Bernard. Formation du sucre dans le foie et le sang.

Revue politique et littéraire. SOMMAIRE DU NUMÉRO 2 (12 JUILLET 1873). La semaine politique. — Marthe : De l'éloquence à Rome sous la république; l'éloge funèbre. — Léo Quesnel : Les routes du com-

merce vers la Chine occidentale. — L. Drapeyron : De la formation et de la dissolution des partis politiques dans l'ancien régime.

REVUE FINANCIÈRE

Le Crédit Lyonnais paie sans frais les coupons suivants à l'échéance du 1er juillet.

SPECTACLES DU 14 JUILLET

GRAND-THÉÂTRE. AMOUR ET PATRIE, pièce inédite en 5 actes. On commencera à 8 heures 1/2.

RENTE ITALIENNE

Païement immédiat des coupons de juillet en espèces, moyennant 1/0 de commission. C. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon. 966

INSTITUTION SAINTE-BARBE

8, boulevard du Nord. Les cours préparatoires au volontariat d'un an reprendront mardi prochain 15 juillet à 7 heures 1/4 du soir, tous les jours. 1160

DENTISTES AMÉRICAINS

22, rue de Lyon, 22

DOCTEUR MOURGUE dentiste

15, rue de Lyon, 15. IMPRIMERIE H. STORCK, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 75. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me PONDEVEAUX, avoué à Lyon, rue Neuve, 7. VENTE par la voie de la licitation judiciaire, à laquelle les étrangers seront admis, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en un seul lot d'un

IMMEUBLE consistant en maison bourgeoise et jardin, sis à Lyon, rue des Tuileries, 13.

Des mariés Nicolas-Désiré Demarie, et Claudine Viollet, le mari négociant, demeurant ensemble, à Lyon, quai de Vaise, n° 28;

Des mariés Louis Viollet, rentier, demeurant à Lyon, quai de Vaise, n° 28;

Lesquels font élection de domicile et constitution d'avoué en l'état et en personne de Me Pondevaux, avoué, exerçant près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue Neuve, 7;

Contre Claudius Viollet, employé au chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, demeurant à Lyon, rue du Souvenir, 24;

Lequel a pour avoué constitué Me Guillemin, exerçant près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, place d'Albon, 1;

En vertu et exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, le vingt-un juin dernier, enregistré, expédié, notifié à avoué et signifié à parties.

La maison a rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus; le rez-de-chaussée, deux étages, est percée, sur la rue, de

Etude de Me RENOUX, notaire à Lyon. A VENDRE PETITE PROPRIÉTÉ d'agrément, à Francheville, maison de maître de six pièces et dépendances, salle d'ombrage, jardin fruitier et d'une contenance d'environ 40 ares.

Facilités pour le paiement. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. Jules Renoux, notaire, rue de l'Hôtel-de-Ville, n. 37. 1133

FORCE MOTRICE à louer, rue par une machine à condensation de la force de 60 chevaux, sortant des ateliers de MM. Murat et Constantin.

A louer également divers locaux propres à toutes sortes d'industries et aménagés pour recevoir l'eau chaude et l'eau froide à volonté.

S'adresser à la scierie de F. Bonhomme, 3, rue Croix-Jordan, (Guillotière) Lyon. 1122

GUÉRISON RADICALE et en quelques jours des maladies récentes ou anciennes par les Capsules Quet.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par Me Pondevaux, avoué, est déposé au greffe du tribunal civil de Lyon, où chacun peut en prendre connaissance.

En conséquence, ledit jour samedi neuf août mil huit cent soixante-treize, à midi, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, troisième chambre, au palais de justice, place de Roanne, il sera procédé, au profit du plus haut mis sur et dernier enchérisseur, à l'adjudication de l'immeuble ci-dessus désigné, en un seul lot, sur la mise à prix de dix mille francs, c. — 10,000 fr.

BAUX MINÉRALES de VALS (Ardèche) (autorisation de l'Etat) Source Juliette affections de l'estomac et des voies biliaires.

Crédit Lyonnais

Société anonyme : CAPITAL 50 MILLIONS Lyon — Palais du Commerce

Le Crédit Lyonnais paie sans frais les coupons suivants à l'échéance du 1er juillet.

Table with 3 columns: Actions, Titres nominatifs, Titres au porteur. Includes items like Crédit mobilier, Crédit mobilier espagnol, Chemins autrichiens, etc.

Le Crédit Lyonnais se charge aussi de l'encaissement des coupons de toute nature français et étrangers.

Vente aux enchères par licitation, entre majeurs et avec admission d'étrangers, en l'étude de Me Messiny, notaire, sis à Lyon, rue de Lyon, n° 13, le vingt-neuf juillet mil huit cent soixante-treize, à une heure du soir, d'un

VASTE IMMEUBLE

SITUÉ À LYON, RUE TRONCHET, N° 41 ET RUE DE CHILLON, N° 24, comprenant un terrain d'une superficie de 3,000 mètres carrés environ, sur lequel existent deux petites maisons d'habitation et d'immenses magasins ou entrepôts admirablement construits et couverts, pouvant servir aussi à l'établissement de marchés, fabriques, ateliers et usines.

Mise à prix : 160,000 fr. Il y aura adjudication, même sur une seule enchère. S'adresser, pour les renseignements, à Me Messiny, notaire, dépositaire du cahier des charges, et du relevé, et pour visiter le terrain, à deux heures, dans la maison, rue de Crillon, n° 24. 992

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC

Départs directs de Marseille pour : Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mercredis.

Départs de Cette pour : Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition de Lyon.

HÉMATOSINE

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang de bœuf.

L'HÉMATOSINE de MM. Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6.33 de fer équivalant à 0.043 de sesquioxide, dont une partie est combinée avec de l'acide phosphorique.

L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'apauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhées, embonpoint excessif, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU

Guérissement radical par le ROB-SAVANESI perfectionné. Dépôt-unique, Régénérateur du sang et des humeurs. Entièrement VÉGÉTAL, le remède aux accidents mercuriels.

AVIS AUX FAMILLES. Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

POMMADE AU GOUDRON infaillible contre les pellicules, les rougeurs, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. — Préparé par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marc, 10.

EN VENTE à l'Imprimerie Mougin-Rusand, rue Stella, 3

DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE Pour 1873

Prix : Broché, 6 francs. — Relié, 7 francs 50 centimes.

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT à l'Exposition 1872

MACHINES A COUDRE PEUGEOT MON COSTAL 23, RUE GRENETTE, 23 LYON

Table with 2 columns: Ouvrages complétés, Prix. Lists various books by Desmèmes auteurs.

PARIS. — En vente chez J. HETZEL & C^{ie}, 18, rue Jacob. — PARIS LES DEUX FRÈRES PAR ERCKMANN-CHATRIAN 1 volume in-18, prix : 3 francs. — FRANCO, par la poste, 3 francs 50 centimes.

Table with 2 columns: Ouvrages complétés illustrés, Prix. Lists various books by Desmèmes auteurs.

BOURSE DE PARIS — Samedi 12 Juillet (de midi à 3 h. 1/2)

Table with 4 columns: Rentes et Actions, Obligations, Cours, Derniers cours. Lists various financial instruments and their prices.

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 14 JUILLET 1873

Table with 4 columns: Organes, Trames, Grèges, Cours. Lists various types of silk and their prices.

DÉPARTS DES TRAINS Service d'été

Table with 2 columns: Gare, Départs. Lists train schedules for various stations like Gare de Perrache, Gare de Lyon, etc.

Service des Omnibus de la Ville et de la Banlieue. De Perrache à St-Clair par la rue de Lyon. De Perrache aux Brotteaux (gare de Genève) par la rue Centrale.

Signature: Nouveau Journal